

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 23/7/2021 PAGE 1 SUR 16
	PRODUIT: VLIVING DISHWASHING LIQUID CONCENTRATE – DÉTERGENT CONCENTRÉ POUR LAVE-VAISSELLE	

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE

1.1 – Identifiant du produit:

V Living Dishwashing Liquid Concentrate – Détergent concentré pour lave-vaisselle
UFI: A4MH-504N-0002-SUQU

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation pertinente : Détergent pour lave-vaisselle à la main

Utilisations déconseillées : Toutes les utilisations non spécifiées dans cette section ou dans la section 7.3.

1.3 - Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur:
 Vegas Cosmetics GmbH
 Otto-Hahn-Str. 13
 64823 Groß-Umstadt
 Tel: +49 (06078) 9678110
 Email: info@vegascosmetics.de

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Centre d'information contre les empoisonnements Bonn
 Tel: +49 0228 /19240

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé et étiqueté conformément au RÈGLEMENT 1272/2008 (CLP).
 Eye Irrit 2: Provoque une grave irritation oculaire., Catégorie, 1, H319
 Skin Irrit 2: Provoque une irritation cutanée., Catégorie 2, H315

2.2 - Éléments d'étiquetage



Attention

Mentions de danger

Eye Irrit 2: H319 – Provoque une grave irritation oculaire.
 Skin Irrit 2: H315 – Provoque une irritation cutanée.

Recommandations de prudence

P101 – En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
 P102 – Tenir hors de portée des enfants.
 P264 – Laver ... soigneusement après manipulation.
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 23/7/2021 PAGE 2 SUR 16
	PRODUIT: VLIVING DISHWASHING LIQUID CONCENTRATE – DÉTERGENT CONCENTRÉ POUR LAVE-VAISSELLE	

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans

UFI: A4MH-504N-0002-SUQU

2.3 – Autres dangers

Le produit ne répond pas aux critères PBT/vPvB

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 – Substances

Non applicable

3.2 – Mélanges

Description chimique : Mélange de tensioactifs et d'agents complexants.

Selon l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (point 3), le produit contient ::

Composant	Concentration	N° CAS / N° EINECS	ENREGISTREMENT REACH	Classification/ Mot de signalisation	Pictogrammes/ mentions de danger
Acide benzènesulfonique, alcane hydroxylé en C14-C16 et alcène en C14-C16, sels de sodium (1)	< 5%	68439-57-6 931-534-0	01-2119513401-57-x	Auto-classification: Acute tox4, Aquatic chronic 3, Eye Dam 1, Skin Irrit 2: Danger	GHS05 , H318, H315
Alcool en C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium <2,5 OE (1)	5%-15%	68891-38-3 500-234-8	01-2119488639-16-x	Auto-classification: Aquatic chronic 3, Eye Dam 1, Skin Irrit 2 Danger	GHS05 H412, H318, H315

1) Substance qui présente un risque pour la santé ou l'environnement et qui répond aux critères fixés par le règlement (UE) n° 2020/878.

Pour plus d'informations sur la dangerosité de la substance, voir les sections 11, 12 et 16.

SECTION 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 - Description des mesures de premiers secours:

Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent se manifester après l'exposition, donc en cas de doute, d'exposition directe au produit chimique ou de persistance du symptôme, consultez un médecin, en montrant la FDS de ce produit..

Par inhalation:

C'est un produit qui ne contient pas de substances classées comme dangereuses par inhalation, cependant, en cas de symptômes d'intoxication, il est recommandé d'éloigner la personne concernée du lieu d'exposition et de lui fournir de l'air frais. Consultez un médecin si les symptômes persistent..

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 23/7/2021 PAGE 3 SUR 16
	PRODUIT: VLIVING DISHWASHING LIQUID CONCENTRATE – DÉTERGENT CONCENTRÉ POUR LAVE-VAISSELLE	

Par contact cutané :

Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés, nettoyez la peau ou lavez la zone affectée avec beaucoup d'eau froide et un savon neutre. En cas de maladie grave, consultez un médecin. Si le produit provoque des brûlures ou des engelures, n'enlevez pas vos vêtements car ils pourraient aggraver la blessure s'ils sont collés à la peau. Si des cloques se forment sur la peau, elles ne doivent pas être crevées car cela augmenterait le risque d'infection.

Par le contact oculaire :

Rincez les yeux avec beaucoup d'eau à température ambiante pendant au moins 15 minutes. Évitez de fermer les yeux. Si la personne concernée porte des lentilles de contact, celles-ci doivent être retirées tant qu'elles ne sont pas collées aux yeux, car cela pourrait causer des dommages supplémentaires. Dans tous les cas, après lavage, consultez un médecin dès que possible avec la FDS du produit.

Par ingestion/aspiration :

Ne provoquez pas de vomissements, si cela se produit, gardez la tête penchée en avant pour éviter l'aspiration. Gardez la personne affectée au repos. Rincez la bouche et la gorge car il est possible qu'ils aient été affectés en cas d'ingestion..

4.2 - Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés:

Les effets aigus et différés sont ceux indiqués aux points 2 et 11.

4.3 - Indication de toute attention médicale urgente et de tout traitement spécial nécessaire:

Non pertinent

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 - Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. En cas d'inflammation résultant de la manipulation, utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), conformément au règlement sur les installations de protection contre l'incendie..

Moyens d'extinction inadéquats:

Non pertinent

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

La combustion ou la décomposition thermique génère des sous-produits de réaction qui peuvent être hautement toxiques et, par conséquent, présenter un risque élevé pour la santé.

5.3 - Recommandations pour les pompiers:

Selon l'ampleur de l'incendie, des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome peuvent être nécessaires. disposer d'un minimum d'installations ou d'éléments d'action d'urgence (couvertures anti-feu, pharmacie portable, etc.) conformément à la directive 89/654/CE.

Dispositions complémentaires:

Agir conformément au plan d'urgence interne et aux brochures d'information sur la manière d'agir en cas d'accidents et d'autres urgences. Supprimez toute source d'inflammation. En cas d'incendie, refroidir les conteneurs et les réservoirs de stockage des produits susceptibles de s'enflammer, d'exploser ou de "BLEVE" à la suite de températures élevées. Évitez de déverser les produits utilisés pour éteindre l'incendie dans le milieu aquatique.

SECTION 6. MESURES CONTRE LES REJETS ACCIDENTELS

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 23/7/2021 PAGE 4 SUR 16
	PRODUIT: VLIVING DISHWASHING LIQUID CONCENTRATE – DÉTERGENT CONCENTRÉ POUR LAVE-VAISSELLE	

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Isolez les fuites lorsque cela ne présente pas de risque supplémentaire pour le personnel chargé de cette tâche. En cas d'exposition potentielle au produit déversé, l'utilisation d'éléments de protection individuelle est obligatoire (voir section 8). Evacuer la zone et éloigner les personnes non protégées.

6.2 - Précautions environnementales:

Évitez à tout prix tout type de déversement dans l'environnement aquatique. Contenir correctement le produit absorbé dans des récipients hermétiques. Prévenir l'autorité compétente en cas d'exposition du grand public ou de l'environnement.

6.3 - Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Il est recommandé :

Absorber le déversement avec du sable ou un absorbant inerte et le déplacer dans un endroit sûr. Ne pas absorber avec de la sciure de bois ou d'autres absorbants combustibles. Pour toute considération relative à l'élimination, voir la section 13.

6.4 - Référence à d'autres sections:

Voir les sections 8 et 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre:

A. Précautions pour une manipulation sécurisée

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques professionnels. Gardez les récipients hermétiquement fermés. Contrôlez les déversements et les déchets et éliminez-les en utilisant des méthodes sûres (section 6). Évitez tout débordement du récipient. Maintenir l'ordre et la propreté dans les lieux où sont manipulés des produits dangereux..

B. Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions .

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. Il est recommandé d'expédier le produit à faible vitesse afin d'éviter la génération de charges électrostatiques qui peuvent affecter les produits inflammables. Voir la section 10 pour les conditions et les matériaux à éviter..

C. Recommandations techniques pour prévenir les risques ergonomiques et toxicologiques .

Ne mangez pas et ne buvez pas en les manipulant et lavez-vous ensuite les mains avec des produits de nettoyage appropriés..

D. Recommandations techniques pour prévenir les risques environnementaux..

Il est recommandé d'avoir un matériau absorbant à proximité immédiate du produit (voir section 3).

7.2 - Conditions de sécurité du stockage, y compris les éventuelles incompatibilités:

A. Mesures techniques de stockage

Température minimale : 5 °C
 Température maximale : 30 °C

Durée maximale : 6 mois

B. Conditions générales de stockage .

Évitez les sources de chaleur, les radiations, l'électricité statique et le contact avec les denrées alimentaires. Pour plus d'informations, voir la section 10.5.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :

A l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de faire de recommandation particulière concernant l'utilisation de ce produit..

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 - Paramètres de contrôle

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées dans l'environnement de travail

Décret-loi 24/2012 modifié par DL 88/2015, DL 41/2018 et DL 1/2021 :

NP 1796: 2014

Pin-2(3) - eno, CAS: 80-56-8, EINECS: 201-291-9

VLE-MP 20 ppm

VLE-CD

DNEL ((main-d'œuvre):

Acide benzènesulfonique, C14-C16- hydroxycane e C14-16 Alcène, sels de, sodium, CAS 68439-57-6, EINECS: 931-534-0, EINECS: 270-115-0

	Systématique		Systématique	
	Locaux	Locaux	Longue exposition	Locaux
	Courte exposition		Longue exposition	
Inhalation	Non pertinent	Non pertinent	152,22 mg/m3	Non pertinent
peau	Non pertinent	Non pertinent	2158,33 mg/kg	Non pertinent
Orale	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent

Alcool C12-14 éthoxylé ,sulfate, sels de sodium, CAS: 68891-38-3, EINECS: 500-234-8

	Sistémica		Systématique	
	Locaux	Locaux	Longue exposition	Locaux
	Courte exposition		Longue exposition	
Inhalation	Non pertinent	Non pertinent	175 mg/m3	Non pertinent
peau	Non pertinent	Non pertinent	2750 mg/kg	Non pertinent
Orale	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent

DNEL (Population):

Acide benzènesulfonique, C14-C16- hydroxycane e C14-16 alcène, sels de sodium, CAS 68439-57-6, EINECS: 931-534-0, EINECS: 270-115-0

	Systématique		Systématique	
	Locaux	Locaux	Longue exposition	Locaux
	Courte exposition		Longue exposition	
Inhalation	Non pertinent	Non pertinent	45,04 mg/m3	Non pertinent
peau	Non pertinent	Non pertinent	12,95 mg/kg	Non pertinent
Orale	Non pertinent	Non pertinent	12,95 mg/m3	Non pertinent

Álcool C12-14 éthoxylé, sulfate, sais de sódio, CAS: 68891-38-3, EINECS: 500-234-8

	Systématique		Systématique	
	Locaux	Locaux	Longue exposition	Locaux
	Courte exposition		Longue exposition	
Inhalation	Non pertinent	Non pertinent	52 mg/m3	Non pertinent

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE		Sortie: 23/7/2021 PAGE 6 SUR 16
	PRODUIT: VLIVING DISHWASHING LIQUID CONCENTRATE – DÉTERGENT CONCENTRÉ POUR LAVE-VAISSELLE		

peau	Non pertinent	Non pertinent	1650mg/kg	Non pertinent
Orale	Non pertinent	Non pertinent	15 mg/kg	Non pertinent

PNEC:

Acide benzènesulfonique, C14-C16 hydroxycane e C14-16 alcène, sels de sodium, CAS 68439-57-6, EINECS: 931-534-0, EINECS: 270-115-0

STP	4 mg/L	eau douce	0,024 mg/L
Sol	1,21 mg/kg	eau de mer	0,002 mg/L
Suspension	0,02 mg/L	Sédiments(eau douce)	0,767 mg/Kg
Orale	Non pertinent	Sédiments (eau de mer)	0,077 mg/kg

Alcool C12-14 éthoxylé, sulfate, sels de sodium CAS: 68891-38-3, EINECS: 500-234-8

STP	10000/L	eau douce	0,24 mg/L
Sol	7,5 mg/kg	eau de mer	0,024 mg/L
Suspension	0,071 mg/L	Sédiments (eau douce)	0,917 mg/Kg
Orale	Non pertinent	Sédiments (eau de mer)	0,092 mg/kg

8.2 - Contrôle de l'exposition:

A - Mesures générales de sécurité et d'hygiène dans l'environnement de travail

Comme mesure préventive, l'utilisation d'un équipement de protection individuelle de base portant le "symbole CE" correspondant est recommandée. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, classe de protection, etc.), consultez la notice d'information fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications contenues dans cette section se rapportent au produit pur. Les mesures de protection du produit dilué peuvent varier en fonction de son degré de dilution, de son utilisation, de sa méthode d'application, etc. Afin de déterminer la conformité de l'installation de douches d'urgence et/ou de laveurs d'yeux dans les entrepôts, il convient de prendre en compte la réglementation relative au stockage des produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus d'informations, voir les sections 7.1 et 7.2.

Toute l'information présentée ici est une recommandation, étant nécessaire sa mise en œuvre par les services de prévention des risques professionnels lorsqu'ils ne connaissent pas les mesures de prévention supplémentaires que l'entreprise peut avoir.

B - Protection respiratoire:

L'utilisation d'équipements de protection sera nécessaire en cas de formation de brouillard ou de dépassement des limites d'exposition professionnelle.

C - Protection spécifique des mains.

- Protection obligatoire des mains. Gants de protection contre les risques mineurs. CE Cat I
- Observations : Remplacez-les à tout signe de détérioration. Pour des périodes d'exposition prolongées au produit pour les utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser des gants CE III. Selon la norme EN 420 : 2004+A1 : 2010 et EN ISO 374-1 : 2016+A1 : 2018.

D – Protection des yeux et du visage

- Protection obligatoire du visage : Lunettes de protection contre les éclaboussures/projections panoramiques, CE CAT II, Normes EN 166 : 2001, EN ISO 4007 : 2018
- Remarques : Nettoyez quotidiennement et désinfectez périodiquement selon les instructions du fabricant. Il est recommandé de l'utiliser en cas de risque d'éclaboussures.

E – Protection du corps

- Protection corporelle obligatoire, Vêtements de travail, Marquage CE Cat I, Remarques : remplacement au moindre signe de détérioration. Pour des périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs

professionnels/industriels, la norme CEIII est recommandée, conformément aux normes EN ISO 6529 : 2013, EN ISO 6530 : 2005, EN ISO 13688 : 2013, EN 464 : 1995.

- Protection obligatoire des pieds. Chaussures de travail antidérapantes, marquage CE Cat II, EN ISO 20347 : 2012. Observations : Remplacez les bottes à tout signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser la norme CE III conformément aux normes EN ISO 20345 : 2012 et EN 13832-1 : 2007.

F – Mesures d'urgence supplémentaires

- Douche de sécurité, Normes ANSI 2358-1 : 2011, ISO 3864-1 : 2011, ISO 3864-1 : 2011

- Rinçage des yeux, Normes DIN 12 899, ISO 3864-1 : 2011, ISO 3864-4 : 2011

Contrôle de l'exposition environnementale:

Compte tenu de la législation européenne sur la protection de l'environnement, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit et de son emballage dans l'environnement. Pour plus d'informations, voir la section 7.1.D.

Composés organiques volatils :

En application du décret-loi n° 127/2013 (directive 2010/75/UE), ce produit présente les caractéristiques suivantes :

C.O.V. (alimentation) : 0,03 % en poids

Densité de COV à 20°C : 0,31 kg/m³ (0,31 g/L)

N° Carbone : 9,92

Poids moléculaire moyen : 149,43 g/mol

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 – Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base:

État physique à 20°C	Liquide
Température d'ébullition à la pression atmosphérique	100 - 282 °C
Pression de vapeur à 20°C	2350 Pa
Pression de la vapeur à 50°C	12380,28 Pa (12,38 kPa)
Taux d'évaporation à 20°C	Non pertinent *
Densité, 20°C	1036 kg/m ³
Densité relative, 20°C	1,036
Viscosité dynamique, 20°C	Non pertinent *
Viscosité cinématique, 20°C	Non pertinent *
Concentration	Non pertinent *
pH	Non pertinent *
Densité de vapeur, 20°C	Non pertinent
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non pertinent *
Solubilité dans l'eau, 20°C	Non pertinent *
Propriété de solubilité	Non pertinent *
Température de décomposition	Non pertinent *
Point de fusion/point de congélation	Non pertinent *
Température d'inflammation	Non inflammable (>60°C)
Température d'auto-inflammation	195°C
Limite inférieure d'inflammabilité	Non pertinent *
Limite supérieure d'inflammabilité	Non pertinent

9.2 – Autres informations :

Tension superficielle, 20°C : Non applicable*.

Indice de réfraction : non pertinent*.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 23/7/2021 PAGE 8 SUR 16
	PRODUIT: VLIVING DISHWASHING LIQUID CONCENTRATE – DÉTERGENT CONCENTRÉ POUR LAVE-VAISSELLE	

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 - Réactivité:

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si les instructions techniques de stockage des produits chimiques sont respectées.

10.2 - Stabilité chimique:

Chimiquement stable dans les conditions de manipulation, de stockage et d'utilisation.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

Dans ces conditions, aucune réaction dangereuse ne devrait produire une pression ou des températures excessives.

10.4 - Conditions à éviter:

Applicable à la manipulation et au stockage à température ambiante:

- Choc et friction : Non applicable
- Contact avec l'air : Non applicable
- Chauffage : Non applicable
- Lumière du soleil : Non applicable
- Humidité : Non applicable

10.5 - Substances incompatibles

- Acides : éviter les acides forts
- Eau : Non applicable
- Matériaux oxydants : Éviter l'incidence directe
- Matériaux combustibles : Non applicable
- Autre : éviter les bases et les alcalis forts

10.6 - Produits de décomposition dangereux:

Voir les sections 10.3, 10.4 et 10.5 pour les produits de décomposition spécifiques. Selon les conditions de décomposition, des mélanges complexes de substances chimiques peuvent être libérés à la suite de la décomposition : dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone et autres composés organiques..

SECTION 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1 - Informations sur les effets toxicologiques:

Aucune donnée expérimentale n'est disponible sur le produit lui-même en ce qui concerne les propriétés toxicologiques..

Effets dangereux sur la santé

En cas d'exposition répétée ou prolongée ou à des concentrations supérieures à celles établies par les limites d'exposition professionnelle, des effets néfastes sur la santé peuvent se produire en fonction de la voie d'exposition..:

A. Ingestion (effet aigu) :

- Toxicité aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et aucune substance n'est classée comme dangereuse en cas d'ingestion. Voir la section 3 pour plus d'informations.
- Corrosivité/Irritation : L'ingestion d'une forte dose peut provoquer une irritation de la gorge, des douleurs abdominales, des nausées et des vomissements.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 23/7/2021 PAGE 9 SUR 16
	PRODUIT: VLIVING DISHWASHING LIQUID CONCENTRATE – DÉTERGENT CONCENTRÉ POUR LAVE-VAISSELLE	

B. Inhalation (effet aigu) :

- Toxicité aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et aucune substance n'est classée comme dangereuse par inhalation. Pour plus d'informations, voir la section 3
- Corrosivité/Irritation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et ne contient aucune substance classée comme dangereuse pour cet article. Voir la section 3.

C. Contact avec la peau et les yeux (effet aigu) :

- Contact avec la peau : produit une inflammation de la peau
- Contact avec les yeux : Lésion des yeux après contact

D. Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction) :

- Cancérogénicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et aucune substance n'est classée comme dangereuse pour les effets décrits. Voir la section 3 pour plus d'informations.

CIRC : d-limonène (3)

- Mutagénicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et aucune substance n'est classée comme dangereuse pour cet article. Voir la section 3 pour plus d'informations.
- Toxicité pour la reproduction : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, ne présentant aucune substance classée comme dangereuse pour cet article. Pour plus d'informations, voir la section 3.

E. Effets de sensibilisation

- Respiratoire : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et ne présente pas de substances classées comme dangereuses ayant des effets sensibilisants. Pour plus d'informations, voir la section 3.
- Cutané Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et ne présente aucune substance classée comme dangereuse pour cet article.

F. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT), durée d'exposition :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis présentant des substances classées comme dangereuses pour cet article. Pour plus d'informations, voir la section 3.

G. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT), exposition répétée :

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT), exposition répétée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, ne montrant aucune substance classée comme dangereuse pour cet article. Voir la section 3 pour plus d'informations.
- Peau : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, ne montrant aucune substance classée comme dangereuse pour cet article. Pour plus d'informations, voir la section 3.

H- Risque d'aspiration :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant présente des substances classées comme dangereuses pour cet article. Pour plus d'informations, voir la section 3.

Autres informations : Non pertinent

Informations toxicologiques spécifiques à chaque substance:

Acide benzènesulfonique C14-C16- hydroxycalcane e C14-16 alcène sels de sodium, CAS 68439-57-6, EINECS: 931-534-0, EINECS: 270-115-0

	Toxicité aiguë	Genre
CL50 inhalation	>20 mg/L(4 h)	
DL50 peau	6300 mg/Kg	lapin
DL50 Orale	2290mg/Kg	rat

Alcool C12-14 éthoxylé, sulfate, sels de sodium CAS: 68891-38-3, EINECS: 500-234-8

Toxicité aiguë	Genre
----------------	-------

PRODUIT: VLIVING DISHWASHING LIQUID CONCENTRATE – DÉTERGENT CONCENTRÉ POUR LAVE-VAISSELLE

CL50 Inhalation	>5 mg/L(4 h)
DL50peau	>2000 mg/Kg
DL50 Orale	>2000mg/Kg

Estimation de la toxicité aiguë (mélange ATE) :

	ATE mix	Ingrédients dont la toxicité aiguë est inconnue
inhalation	>20 mg/L (4 h) (méthode de calcul)	Non applicable
peau	>2000 mg/kg (méthode de calcul)	Non applicable
Orale	>2000 mg/Kg (méthode de calcul)	Non applicable

SECTION 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée expérimentale sur les propriétés écotoxicologiques du produit lui-même n'est disponible.

12.1 - Toxicité:

Acide benzènesulfonique, C14-C16- hydroxycane e C14-16 alcène sels de sodium, CAS 68439-57-6, EINECS: 931-534-0, EINECS: 270-115-0

	Toxicité aiguë	Espèce	Genre
CL50	4,2 mg/L (96h)	Brachydanio rerio	Poisson
EC50	2,9 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacés
EC50	29,9 mg/L (96 h)	Skeletonema costatum	Algues

Alcool C12-14 éthoxylés, sulfate, sels de sodium CAS: 68891-38-3, EINECS: 500-234-8

CL50	7,1 mg/L (96h)	Danio Nero	Poisson
EC50	7,4 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacés
EC50	27mg/L (72 h)	Scenedesmus subspicatus	Algues

12.2 - Persistance et dégradabilité:

Acide benzènesulfonique, C14-C16- hydroxycane e C14-16 alcène,, sels de sodium, CAS 68439-57-6, EINECS: 931-534-0

	Dégradabilité	Biodégradabilité
CBO5	Non pertinent	Concentration 10,5 mg/L
CQO	Non pertinent	Période 28 dias
CBO5/CQO	Non pertinent	% Biodégradé 100%

Alcool C12-14 éthoxylés sulfate sels de sodium, CAS: 68891-38-3, EINECS: 500-234-8

	Degradabilidade	Biodegradabilidade
CBO5	Non pertinent	Concentration 10,5 mg/L
CQO	Non pertinent	Période 28 dias
CBO5/CQO	Non pertinent	% Biodégradé: 100%

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Acide benzènesulfonique, C14-C16- hydroxycane e C14-16 alcène, sels de sodium, CAS 68439-57-6, EINECS: 931-534-0

	Potentiel de bioaccumulation
BCF	71
Log POW	-1,3

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 23/7/2021 PAGE 11 SUR 16
	PRODUIT: VLIVING DISHWASHING LIQUID CONCENTRATE – DÉTERGENT CONCENTRÉ POUR LAVE-VAISSELLE	

Potentiel

Modéré

12.4 Mobilité au sol:

Acide benzènesulfonique, C14-C16- hydroxycane e C14-16 alcène, sels de sodium, CAS 68439-57-6, EINECS: 931-534-0

Absorption/désorption		Volatilité	
KOC	1,6	Henry	6,7E-2 Pa m ³ /mol
Conclusion	Très élevé	Sol sec	Sim
Tension superficielle	Non pertinent	Sol humide	Sim

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Le produit ne répond pas aux critères PBT/vPvB

12.6 Autres effets indésirables

Non décrits

SECTION 13. CONSIDÉRATION D'ÉLIMINATION

13.1 – Méthodes de traitement des déchets

Code : 20 01 30* - Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29
 Type de déchet (Règlement UE 1357/2014) : non dangereux.

Type de déchets (règlement (UE) n° 1357/2014) : non pertinent.

Gestion des déchets (élimination et valorisation) :

Consulter le gestionnaire agréé des déchets pour les opérations de valorisation et d'élimination, conformément à l'annexe 1 et à l'annexe 2 (directive 2008/98/CE, ordonnance 209/2004 du 3 mars, décret-loi 73/2011). Conformément aux codes 15 01 (Décision de la Commission 2014/955/UE), dans le cas où l'emballage a été en contact direct avec le produit, il sera traité de la même manière que le produit lui-même, sinon il sera traité comme un déchet non dangereux. Le rejet dans les eaux usées n'est pas recommandé. Voir la section 6.2.

Dispositions relatives à la gestion des déchets :

Conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), les dispositions communautaires ou nationales relatives à la gestion des déchets sont présentées.

Législation européenne : Directive 2008/98/CE, Décision de la Commission 2014/955/UE, Règlement (UE) n° 1357/2014. Législation nationale : décret-loi n° 73/2011

SECTION 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Transport terrestre de marchandises dangereuses :

En application de l'ADR 2021 et du RID 2021 :

14.1 - Numéro ONU	Non pertinent
14.1 – Nom d'expédition officiel	Non applicable
14.3 – Classification des risques liés au transport	Non applicable
Étiquettes	Non applicable
14.4 – Groupe d'emballage	Non applicable
14.5 – Risques pour l'environnement	Non
14.6 – Précautions particulières pour l'utilisateur	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE

**PRODUIT: VLIVING DISHWASHING LIQUID CONCENTRATE –
DÉTERGENT CONCENTRÉ POUR LAVE-VAISSELLE**

Sortie: 23/7/2021

PAGE 12 SUR 16

Dispositions particulières Code de restriction des tunnels Propriétés physico-chimiques Quantités limitées	Non pertinent Non applicable Voir section 9 Non applicable
14.7 – Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL et le code IBC	Non pertinent

Transport aérien de marchandises dangereuses:

En application IATA/ICAO 2021 :

14.1 - Numéro ONU	Non applicable
14.1 – Désignation officielle de l'ONU en matière de transport	Non applicable
14.3 – Classification des risques liés au transport Étiquettes	Non applicable Non applicable
14.4 – Groupe d'emballage	Non applicable
14.5 – Risques pour l'environnement	Non
14.6 – Précautions particulières pour l'utilisateur Propriétés physico-chimiques	Voir section 9
14.7 – Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL et le code IBC	Non pertinent

Transport de marchandises dangereuses par voie maritime :

En application IMDG 39-18 :

14.1 - Numéro ONU	Non applicable
14.1 – Désignation officielle de l'ONU en matière de transport	Non applicable
14.3 – Classification des risques liés au transport Étiquettes	Non applicable Non applicable
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable
14.5 – Risques pour l'environnement	Non
14.6 – Précautions particulières pour l'utilisateur Dispositions particulières Code de restriction des tunnels Propriétés physico-chimiques Quantités limitées Groupe de ségrégation	Non applicable Non applicable Voir section 9 Non pertinent Non pertinent
14.7 – Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL et le code IBC	Non pertinent

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange.:

Composition des ingrédients actifs (Règlement (UE) 528/2012) : Contient un conservateur pour protéger les propriétés initiales de l'article traité. Contient le mélange réactionnel (3:1) de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one.

Candidat à l'autorisation en vertu du règlement (CE) 1907/2006 (REACH) : Non pertinent.

Substances incluses dans l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation) et date d'expiration : Non pertinent

Règlement (CE) 1005/2009, relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Sans objet.

Article 95, Règlement (UE) n° 528/2012 : mélange réactionnel (3:1) de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (Type de produit : 2,4,6,11,12,13).

RÈGLEMENT (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non pertinent

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 23/7/2021 PAGE 13 SUR 16
	PRODUIT: VLIVING DISHWASHING LIQUID CONCENTRATE – DÉTERGENT CONCENTRÉ POUR LAVE-VAISSELLE	

Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents :

Conformément à ce règlement, le produit est conforme à ce qui suit :

Les agents de surface contenus dans ce mélange sont conformes au critère de biodégradabilité stipulé dans le règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents. Les données à l'appui de cette déclaration sont à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournies sur demande directe ou sur demande d'un producteur de détergents.

Étiquetage du contenu :

Composants	Intervalle de concentration
Agents de surface anioniques	5% <= m/m < 15%

Agents de conservation : mélange réactionnel (3:1) de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE / METHYLISOTHIAZOLINONE)
Cleanright (www.cleanright.eu) ©A.I.S.E:



Tenir hors de portée des enfants ;



Éviter le contact avec les yeux. En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau..



Se laver les mains après utilisation.



Les personnes ayant une peau sensible ou abîmée doivent éviter tout contact prolongé avec le produit.

DL 150/2015 (SEVESO III):

Non pertinent

Limitation de la commercialisation et de l'utilisation de certaines substances et mélanges dangereux (annexe XVII, REACH) :

Ne doit pas être utilisé dans

- les objets décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur au moyen de différentes phases, par exemple dans les lampes décoratives et les cendriers,
- les masques et les blagues,
- des jeux pour un ou plusieurs participants, ou tout objet destiné à être utilisé comme matériel, même avec des aspects décoratifs.

Dispositions particulières pour la protection des personnes ou de l'environnement :

Il est recommandé d'utiliser les informations compilées dans cette fiche de données de sécurité comme données d'entrée dans une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures de prévention des risques nécessaires pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination de ce produit..

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 23/7/2021 PAGE 14 SUR 16
	PRODUIT: VLIVING DISHWASHING LIQUID CONCENTRATE – DÉTERGENT CONCENTRÉ POUR LAVE-VAISSELLE	

Autre législation:

Le décret-loi n° 220/2012 du 10 octobre, établit les dispositions nécessaires à la mise en œuvre en droit national du règlement (CE) n° 1272/2008, du Parlement européen et du Conseil, du 16 décembre, relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP), qui modifie et abroge les directives n°. Il modifie et abroge les directives 67/548/CEE, du Conseil, du 27 juin et 1999/45/CE, du Parlement européen et du Conseil, du 31 mai et modifie le règlement (CE) n° 1907/2006, du Parlement européen et du Conseil, du 18 décembre.

Décret-loi nr 293/2009 du 13 octobre 2009, qui assure l'exécution, dans l'ordre juridique national, des obligations découlant du règlement (CE) nr 1907/2006, du Parlement européen et du Conseil, du 18 décembre, sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH) et crée l'Agence européenne des produits chimiques.

Décret-loi nr. 33/2015 du 4 mars - Établit les obligations concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux, en assurant l'exécution, dans l'ordre juridique interne, du règlement (UE) 649/2012, du Parlement européen et du Conseil.

Décret-loi n° 41A/2010 du 29 avril modifié par le décret-loi n° 206-A/2012 du 31 août et par le décret-loi n° 19A/2014 du 7 février et par le DL 246-A/2015 du 21 octobre réglementant le transport routier et ferroviaire de marchandises dangereuses.

Le décret-loi n° 24/2012 consolide les exigences minimales pour la protection des travailleurs contre les risques pour la santé et la sécurité dus à l'exposition à des agents chimiques sur le lieu de travail et transpose la directive n° 2009/161/UE, de la Commission, du 17 décembre 2009.

Le décret-loi 73/2011 du 17 juin - apporte la troisième modification au décret-loi 178/2006 du 5 septembre, transpose la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre, sur les déchets, et modifie plusieurs régimes juridiques dans le domaine des déchets modifiés par le décret-loi 73/2011 du 17 juin - apporte la troisième modification au décret-loi 178/2006 du 5 septembre, transpose la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre, sur les déchets.

Décision de la Commission 2014/955/UE - Liste européenne des déchets

Règlement 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques

Règlement 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents et amendements.

Règlement (CE) n° 551/2009 de la Commission du 25 juin 2009 modifiant le règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents, afin d'étayer ses annexes V et VI.

Règlement (CE) 907/2006 de la Commission du 20 juin 2006 modifiant le règlement (CE) 648/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents, afin d'étayer ses annexes III et VII.

Décret-loi 49/2007 du 28 février 2007 établissant les règles d'application du règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique:

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique..

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 23/7/2021 PAGE 15 SUR 16
	PRODUIT: VLIVING DISHWASHING LIQUID CONCENTRATE – DÉTERGENT CONCENTRÉ POUR LAVE-VAISSELLE	

Législation applicable à la fiche de données de sécurité

Cette fiche de données de sécurité a été élaborée conformément à l'ANNEXE II - Guide pour l'établissement des fiches de données de sécurité du règlement (CE) n° 1907/2006 (règlement (UE) n° 2020/878).

Modifications concernant la fiche de données de sécurité précédente affectant les mesures de gestion des risques :

Non pertinent

Textes des condamnations visées à l'article 2 :

H315 – Provoque une irritation cutanée

H319 – Provoque une grave irritation oculaire

Textes des condamnations visées à l'article 3 :

Les phrases indiquées ne se réfèrent pas au produit lui-même, elles sont uniquement informatives et font référence aux différents composants qui apparaissent dans la section 3

Règlement 1272/2008 (CLP) :

Aquatic Chronic 3: H 412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Eye Dam 1: H318 – Provoque de graves lésions des yeux

Skin Irrit 2; H315 – Provoque une irritation cutanée.

Procédure de classification :

Skin Irrit 2: Méthode de calcul

Eye Irrit 2: Méthode de calcul

Conseils sur la formation :

Une formation minimale en prévention des risques professionnels est recommandée pour le personnel qui sera amené à manipuler ce produit, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que de l'étiquette/étiquetage du produit.

Principales sources de littérature:

<http://echa.europa.eu>

<http://eur-lex.europa.eu>

Abréviations et acronymes:

(ADR) Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

(IMDG) Code maritime international des marchandises dangereuses

(IATA) Association internationale du transport aérien

(OACI) Organisation de l'aviation civile internationale

(DCO) Demande chimique en oxygène

(DBO5) Demande biologique en oxygène à 5 jours

(BCF) Facteur de bioconcentration

(LD50) Dose létale 50

(LC50) concentration létale 50

(CE50) concentration effective 50

(Log POW) logarithme du coefficient de partage octanol-eau

(Koc) Coefficient de partage du carbone organique

(CAS) Numéro CAS (Chemical abstracts service)

(CMR) Cancérogène, métagène ou toxique pour la reproduction

(DNEL) Niveau dérivé sans effet

(CE) numéro EINECS et ELINCS

(PBT) substance persistante, bioaccumulable et toxique

(PNEC) Concentration prédite sans effet

(PPE) Équipement de protection individuelle

(STOT) Toxicité spécifique pour certains organes cibles

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 23/7/2021 PAGE 16 SUR 16
	PRODUIT: VLIVING DISHWASHING LIQUID CONCENTRATE – DÉTERGENT CONCENTRÉ POUR LAVE-VAISSELLE	

(vPvB) Persistant, bioaccumulable et toxique ou très persistant, bioaccumulable et toxique

Ces informations sont transmises de manière confidentielle.

Les informations contenues dans ce document représentent l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience du produit. Toutefois, elle ne constitue pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et n'établit pas de contrat juridique..

Fin de la fiche de données de sécurité